

## RAPPORT D'ACTIVITÉ IRRIGANTS DE FRANCE 2022 - 2023

### SOMMAIRE

- **PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU**
- **CAMPAGNE HYDROLOGIQUE 2023 CONTRASTÉE**
- **UTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES POUR L'IRRIGATION**
- **COÛT DE L'ÉNERGIE UN ENJEU MAJEUR**
- **UNE ANNEE MARQUÉE PAR PLUSIEURS MISSIONS PARLEMENTAIRES**
- **COMMUNIQUER POUR NOUS RÉAPPROPRIER LE DISCOURS SUR L'IRRIGATION**
- **RÉSEAU IRRIGANTS DE FRANCE UNE DYNAMIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE**
- **GESTION DE LA SÉCHERESSE UNE NOUVELLE DOCTRINE**

### PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU

Le 29 septembre 2022, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a lancé le chantier eau, premier chantier de la planification écologique, lors d'une réunion à Marseille avec les représentants des acteurs de la gestion de l'eau, mais sans la présence des acteurs agricoles. Quelques semaines plus tard, le Comité national de l'Eau et les Comités de Bassins ont été saisis pour contribuer à l'élaboration du plan.

#### DES TRAVAUX MENÉS AU PAS DE CHARGE ET UNE MÉTHODE PARTIALE

Les travaux se sont organisés autour de 6 groupes de travail, avec 3 instances déjà existantes, et 3 nouveaux groupes de travail. Irrigants de France en ayant fait la demande, nous avons pu être associés à chacune des 6 instances de travail. L'ensemble des travaux s'est déroulé entre le 15 novembre et le

### LE MOT DU PRÉSIDENT



Éric FRÉTILLÈRE

Les derniers mois écoulés ont démontré la nécessité de rester en alerte sur l'ensemble des sujets qui nous touchent. Que ce soient la sécheresse, les nouvelles ressources comme la REUT, ou le coût de l'électricité. Sur tous ces dossiers, notre ténacité et notre rigueur ont payé, et nous avons pu obtenir un certain nombre d'avancées. L'année écoulée est également marquée par la montée de la violence à l'encontre des irrigants. Ce qui s'est passé à Sainte Soline en mars est intolérable, et nous devons continuer à engager les démarches juridiques pour y faire face. 2023, c'est également l'aboutissement des travaux pour un plan d'action sur l'eau. Alors que les débats ont été axés sur la sobriété et la réduction des prélèvements, nos arguments ont porté, et l'agriculture aura le maintien de ses volumes accompagné d'une augmentation des surfaces irriguées. Mais ne nous y trompons pas. Cela ne doit pas être une victoire en trompe l'œil. Nos détracteurs ne sont pas prêts de s'endormir, et notre combat sera désormais dans chaque territoire, sur chaque bassin versant. Nous devons rappeler que la France ne manque pas d'eau et que planifier, anticiper le changement climatique, c'est agir dès maintenant pour garantir l'irrigation partout où cela sera primordial. Dans le contexte actuel où l'enjeu de la souveraineté alimentaire est au cœur des débats, il est nécessaire que l'Etat reconnaisse officiellement que la protection de l'agriculture est fondamentale, et qu'elle est d'intérêt général majeur, tout comme l'est son accès à l'eau. Nos leviers sont de deux ordres : celui du droit, et celui de la communication. Le droit parce que la mise en œuvre du plan eau aura sa déclinaison à travers des textes réglementaires et législatifs, et que nous resterons mobilisés pour que rien ne puisse affaiblir l'irrigation. La communication parce que nous devons nous réapproprier le discours pour être entendus et peser dans le débat public sur l'eau.

15 décembre, chaque groupe se réunissant 2 fois, c'est au total 12 réunions qui ont eu lieu sur 5 semaines, réunissant l'ensemble des parties prenantes, et menées arbitrairement par les présidents de séance. Devant cette méthode de travail, les acteurs agricoles (Irrigants de France, FNSEA, les JA, Chambres d'agriculture France et la Coopération Agricole) ont envoyé une note aux ministres pour porter l'ensemble de leurs propositions. Cette note a ainsi rappelé les enjeux de l'accès à l'eau et précisé nos propositions en matière de gouvernance, de cohérence réglementaire, de financement, et de pistes pour améliorer l'efficacité de l'eau et la sobriété agricole à travers un panel de solutions et de moyens.

#### UN PLAN QUI MAINTIEN LE NIVEAU DE PRÉLÈVEMENT POUR L'AGRICULTURE

Les conclusions ont abouti à un plan d'action basé sur 53 mesures concernant l'ensemble des usages de l'eau, et présenté par le Président de la République le 30 mars 2023. L'un des objectifs premier du plan est

d'organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, afin d'atteindre -10 % d'eau prélevée d'ici 2030. Dans son discours, le Président a bien souligné que contrairement à l'ensemble des autres usages (eau potable, industrie, énergie), l'agriculture aura une stabilisation de ses prélèvements : « Notre souveraineté alimentaire n'est pas négociable et le plan Eau pose un principe simple : on doit faire plus d'irrigation avec la même quantité d'eau que nous utilisons aujourd'hui ». Cette annonce a été entendue par la profession agricole comme allant dans le sens d'une politique volontariste de gestion durable des ressources en eau, tout en garantissant l'accès à l'eau pour les irrigants. Cependant, force est de constater que la mise en œuvre des mesures pour l'usage agricole est un chemin parsemé d'embûches.

#### UN PLAN QUI CONFORTE UNE POLITIQUE DÉCENTRALISÉE

Plusieurs mesures du plan montrent que sa mise en action passe par des plans qui seront



La question du stockage de l'eau est primordiale pour IRRIGANTS de France, et le fond hydraulique dédié au ministère de l'Agriculture est un signal fort



déclinés dans chaque grand bassin ainsi qu'à l'échelle des SAGE et des PTGE. Or la trajectoire de réductions des pré-

lèvements perçus par les territoires s'éloigne des conclusions nationales, et l'on observe des velléités politiques de la part de certains élus locaux au sein des comités de bassins pour baisser les prélèvements agricoles ou pour ne pas les augmenter dans les territoires qui seront demain confrontés à du stress hydrique et devront irriguer. Ce qui a été perçu comme une victoire au niveau national, laisse désormais la place à une multitude de batailles qui restent à gagner au niveau local. Irrigants de France restera mobilisée aux côtés de son réseau pour que les objectifs affichés par le gouvernement de maintien des volumes pour l'usage agricole soient tenus.

#### QUELQUES SOUTIENS FINANCIERS À CONFORTER

Le plan prévoit également des soutiens financiers supplémentaires à destination des agriculteurs afin de développer des pratiques agricoles économes en eau (30 millions d'euros par an), et la création d'un fond d'investissement hydraulique pour remobiliser et moderniser les ouvrages

### Se tenir auprès des irrigants

Les actes de vandalisme, les saccages, les actes de violence à l'encontre de nos outils de travail, et contre les forces de l'ordre sont des actes graves. IRRIGANTS de France se tient au côté des irrigants pour que ces actions soient jugées, et nous l'espérons durement condamnées. L'accès à l'eau est capital pour l'avenir de notre agriculture, et pour la souveraineté alimentaire de notre pays. C'est pour défendre ces principes qu'IRRIGANTS de France s'engage dans l'ensemble des démarches nationales, basées sur le dialogue (Assises de l'eau, Varenne Agricole de l'eau et du changement climatique, planification écologique), afin que les projets de mobilisation de nouvelles ressources en eau voient le jour.

existants et développer de nouveaux projets (30 millions d'euros par an). Si ces aides sont un signal fort, nous devons cependant maintenir notre vigilance quant à une augmentation des redevances des prélèvements des agences de l'eau.

## CAMPAGNE HYDROLOGIQUE 2023 CONTRASTÉE

### UN CUMUL ANNUEL CONTRASTÉ SELON LES RÉGIONS

L'année hydrologique 2022-2023 (période septembre 2022-août 2023), le cumul de précipitations affiche des valeurs proches de la normale sur la quasi-totalité du pays. Cependant, ce cumul est excédentaire de 10 à 25 % sur le grand Ouest (façade Atlantique nord et Manche). À l'inverse, le cumul pluviométrique est déficitaire de 25 à 50 % sur de nombreuses zones du Sud et du centre de la France. Ainsi la recharge des nappes a été relativement peu active durant l'automne et l'hiver 2022-2023. En fin d'hiver, la situation des nappes était qualifiée de peu satisfaisante par le BRGM. Mais les pluies du printemps et de l'été ont permis d'améliorer l'état des nappes les plus réactives situées sur les secteurs arrosés des deux-tiers nord du territoire en avril et du tiers sud en juin.

### UN ÉTÉ MARQUÉ PAR DE FORTS CONTRASTES GÉOGRAPHIQUES

L'été 2023 se caractérise par un rapport à la normale des précipitations proche de la normale en moyenne sur la France mais avec un fort contraste entre le nord et le sud du

pays. Elles ont été excédentaires sur un tiers Nord de la France, de la Bretagne aux Hauts-de-France et au Grand Est, et les cumuls ont souvent atteint une fois et demie à deux fois la normale sur le Nord-Ouest. Mais sur le reste du pays, les passages pluvieux ont été rares, et globalement déficitaires, voire fortement déficitaires. A noter que cela s'est traduit par des restrictions liées aux arrêtés d'irrigation moins précoces que l'année 2022. Au 17 août 2023, 35 départements avaient mis en œuvre des mesures de crise et 75 départements étaient concernés par des restrictions des usages de l'eau au-delà de la vigilance. À titre de comparaison en 2022 sur cette même période, 93 départements avaient mis en œuvre des mesures de restrictions des usages de l'eau et 27 départements en 2021.

## UTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES POUR L'IRRIGATION

La France réutilise aujourd'hui un peu moins de 1 % de ses eaux usées. Le 30 mars, le Président a annoncé un objectif de 10 % d'ici à 2030. Pour cela une série de mesures a été identifiée, mais la question première reste bien celle de la réglementation.

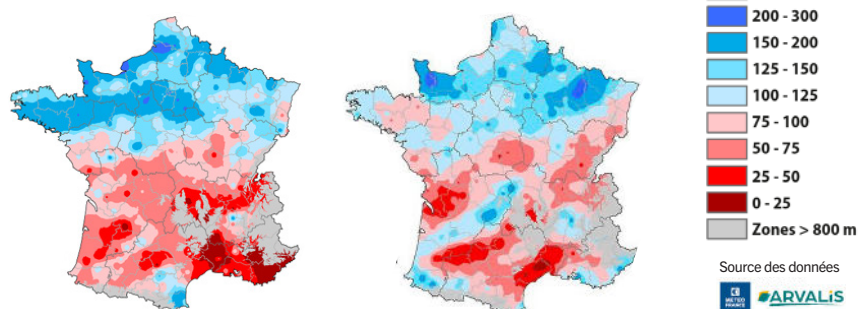
### CONTENU DU NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN

Le règlement européen du 25 mai 2020, entré en vigueur le 26 juin édicte de nouvelles normes de réutilisation des eaux urbaines traitées pour l'agriculture, et apporte de profondes modifications à la réglementation jusqu'à présent en vigueur en France. Les niveaux de qualité retenus sur les paramètres communs sont systématiquement plus exigeants dans la réglementation européenne que dans la réglementation française. Le relèvement des niveaux de qualité sanitaires pose la question du coût, et du développement du procédé pour l'avenir. Second point de nouveauté, le nouveau règlement encadre uniquement la « fourniture » d'eaux usées traitées, et non l'utilisation comme c'était le cas dans le cadre de la réglementation française. Ainsi, les agriculteurs devront systématiquement passer par les exploitants des stations d'épuration pour porter des projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

### MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU FRANÇAIS

L'arrêté relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour

→ Rapport à la moyenne du cumul de précipitations (%).



Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023

Du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023

Source des données



Période retenue 2002 - 2021

l'irrigation des cultures a été publié après une consultation du public. L'enjeu pour Irrigants de France est que cet arrêté permette le déploiement de la réutilisation des eaux usées traitées pour répondre aux besoins de l'agriculture. Il doit donc, dans le respect du règlement européen, lever les différents freins identifiés, en apportant de la clarté et en tenant compte des différentes situations rencontrées sur le terrain. Après avoir pu échanger lors d'une réunion technique avec les ministères de la Transition Ecologique, de la Santé et de l'Agriculture, IRRIGANTS de France a fait part de ses observations lors de la consultation du public, insistant sur la complexité initiale du texte français et demandant que les exigences supplémentaires apportées par le texte français par rapport aux exigences européennes soient justifiées ou supprimées.

### MAIS UNE RÉGLEMENTATION FRANÇAISE ENCORE TROP LIMITÉE

Lors des échanges avec les ministères, IRRIGANTS de France a rappelé qu'il existe une vraie attente des acteurs agricoles pour pouvoir irriguer à partir des eaux usées traitées, mais également à partir d'autres eaux non conventionnelles, en particulier les eaux issues d'industries agro-alimentaires. Nous avons souligné qu'il y a toujours un vide réglementaire sur l'utilisation des eaux issues d'installations classées pour la protection de l'environnement pour l'irrigation, et avons demandé à ce que celui-ci soit comblé le plus rapidement possible.



La France réutilise aujourd'hui un peu moins de 1 % de ses eaux usées, avec un objectif ambitieux de 10 % d'ici à 2030

## COÛT DE L'ÉNERGIE UN ENJEU MAJEUR

Face à la flambée du coût de l'électricité, IRRIGANTS de France en lien avec ASA de France défend le dossier depuis plusieurs mois. En effet, les enjeux sont colossaux, car l'impact de l'envolée du prix de l'énergie pour les exploitations irrigantes est considérable.

### ALERTE DE LA PREMIÈRE MINISTRE

Dès novembre 2022, IRRIGANTS de France a écrit à la première ministre pour l'alerter sur le désarroi de la profession, et l'interpeler sur l'urgence de la situation. Ce courrier a permis d'obtenir une série de rendez-vous avec successivement les cabinets des ministères de l'Agriculture, de la Transition Énergétique, de l'Économie et des Finances, de Matignon et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Ces rendez-vous ont nécessité un vrai travail de pédagogie pour mettre en lumière les spécificités de la consommation en

électricité de l'irrigation dont les besoins uniquement pendant la période estivale ont permis d'avoir des prix historiquement bas. Ainsi dans la grande majorité des cas, et malgré des prix en forte augmentation, le seuil de l'amortisseur mis en place par le gouvernement n'est pas atteint par les irrigants.

### QUELQUES AVANCÉES OBTENUES

Au-delà de l'écoute et de la compréhension des conséquences économiques et sociales pour les agriculteurs, mais également sur l'aval de nos filières, nous avons obtenu la publication le 20 mars d'un nouveau décret qui rend éligibles au guichet unique les ASA et toutes les structures collectives de type syndicats. Le guichet d'aide est donc désormais accessible sous réserve d'avoir des coûts d'électricité supérieurs à 3 % du chiffre d'affaires. Pour les irrigants individuels, nous avons obtenu que le décret ne limite pas la référence de consommation à 2021 (année pluvieuse et non représentative), ainsi qu'un appui du ministère de l'Économie et des Finances pour faire aboutir les renégociations de contrat. En effet, la résiliation unilatérale n'est pas juridiquement encadrée, et donc impossible. Bercy nous a donc proposé que chaque irrigant puisse renégocier son contrat pour trouver une solution acceptable, et en cas de blocage, il est possible de se rapprocher des interlocuteurs mis en place sur le sujet dans chaque DDFIP. Plus globalement, Irrigants de France reste attentive pour que les dispositifs en place soient adaptés à nos spécificités. Un tuto a ainsi été réalisé pour que les points peu compréhensibles du guichet d'aide soient décryptés, et permettent à chacun de prétendre aux soutiens financiers prévus par le gouvernement.

## UNE ANNÉE MARQUÉE PAR PLUSIEURS MISSIONS PARLEMENTAIRES

Au cours de l'année 2022-2023, l'actualité parlementaire a été particulièrement riche sur le dossier de l'eau, et Irrigants de France a été auditionnée à plusieurs reprises.

### UNE VOLONTÉ DES PARLEMENTAIRES D'ANTICIPER LE DÉFI DE L'ACCÈS À L'EAU

Plusieurs missions d'information se sont constituées au cours des mois passés afin de s'emparer du sujet de l'eau. Ces missions d'information permettent de faire un état des lieux du sujet via un travail de fond (auditions, déplacements, analyses de différents documents...), et donne lieu à la présentation d'un rapport. L'approche a ainsi été multiple : que ce soit sous l'angle de la prospective et de l'anticipation comme le rapport présenté par les sénateurs Catherine Belrhiti, Cécile Cukierman, Alain Richard et Jean Sol en décembre 2022 ; sous l'angle économique comme le rapport présenté par les sénateurs Rémy Pointereau et Hervé Gillé en juillet 2023 ; sous l'angle des politiques publiques comme le rapport présenté par les députés Patrice Perrot et René Pilato en juillet 2023,

ou encore sous l'angle de l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique.

### L'OCCASION POUR IRRIGANTS DE FRANCE DE PORTER SES PROPOSITIONS



Les auditions réalisées lors de ces travaux sont autant d'occasions pour Irrigants de France de porter ses points de vue et d'exprimer ses propositions concernant l'accès à l'eau. Parmi les messages, le rappel que si les modèles de production agricole sont amenés à évoluer

en France, l'amélioration de la mobilisation de la ressource existante doit aussi être envisagée, ainsi que la mobilisation de nouvelles ressources, y compris le stockage. L'agriculture assure une alimentation saine, sûre et durable. Il est donc essentiel de faire reconnaître dans le droit la protection de l'agriculture comme étant d'intérêt général majeur. Enfin, ces auditions ont été l'occasion de réaffirmer qu'une cohérence des politiques publiques entre elles est absolument nécessaire, sans ajout de nouveaux freins réglementaires, afin qu'une réelle sécurisation juridique des projets portés par les acteurs dans les territoires (gestion collective par les OUGC, nouveaux stockages...) puisse être assurée.

## COMMUNIQUER POUR NOUS RÉAPPROPRIER LE DISCOURS SUR L'IRRIGATION

Face à une opposition idéologique forte, une absence de débat argumenté, et des contre-vérités régulièrement énoncées par les médias ou certains opposants, Irrigants de France souhaite dans la continuité des années précédentes, communiquer positivement et concrètement sur l'irrigation.

### UN PLAN D'ACTION POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE COMMUNICATION

Le bureau d'Irrigants de France a mis en place un travail pour un plan d'action sur le sujet de la communication. L'objectif global est d'identifier l'argumentaire des opposants à l'irrigation pour construire une contre-argumentation efficace qui réponde aux interrogations, aux doutes, aux peurs. Cela passe par la nécessité de se réapproprier le vocabulaire et la sémantique en évitant d'être technique. Pour cela, il conviendra de s'appuyer sur des experts alliés (hydrogéologues, agronomes) et d'humaniser le discours en allant sur les plateaux, en ouvrant les portes des exploitations en toute transparence.

### UN PLAN D'ACTION POUR ACCROÎTRE NOTRE VISIBILITÉ

Dès le mois de juin 2023, plusieurs actions ont été mises en œuvre. Ainsi un compte Twitter d'Irrigants de France a été créé afin d'avoir un espace de parole dédié : @Irrigants\_Fr, ce qui permet de diffuser diverses informations et une analyse factuelle et contre-argumentaire sur les éléments mis en avant pas certains de nos détracteurs. Plus globalement, un plan

Médias est en construction afin de contribuer à la publication de tribunes et de communiqués de presse, d'organiser des conférences de presse et des rencontres avec des journalistes. L'objectif est bien d'avoir une stratégie plus proactive et offensive sur le sujet de l'irrigation.

## RÉSEAU IRRIGANTS DE FRANCE UNE DYNAMIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE

Le réseau Irrigants de France a continué tout au long de ces derniers mois à faire connaître ses actions, et défendre les intérêts de irrigants aussi bien au niveau français qu'au niveau européen.



■ Délégation Irrigants d'Europe à Rome en juillet 2023

Que ce soit en intervenant lors des Assemblées Générales, ou en se déplaçant si nécessaire dans les différents territoires, l'association continue de représenter les intérêts de tous les irrigants, et de leurs filières (maïs, céréales à paille, oléoprotéagineux, légumes de conserves, pommes et poires, semences, ou pomme de terre). Aujourd'hui, nous représentons 43 départements, ce qui nous permet d'avoir une vision globale de nos différents territoires, et de faire connaître et reconnaître les enjeux de l'accès à l'eau dans une triple vision : économique, sociale et environnementale. Notre implication dans le réseau Irrigants d'Europe, l'association qui réunit la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, nous permet de défendre nos intérêts à Bruxelles, et de pouvoir nous inspirer des initiatives de nos voisins. Ainsi, Irrigants de France en lien avec les agriculteurs italiens va travailler pour les prochains mois sur une approche multifonctionnelle du stockage de l'eau à travers le projet de travail « il piano laghetti » ou « petits étangs » en français.

## GESTION DE LA SÉCHERESSE UNE NOUVELLE DOCTRINE

### UN BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA SÉCHERESSE JUGÉ SATISFAISANT PAR L'ÉTAT

En mars 2023, un rapport commun IGEDD, IGA et CGAAER tire les leçons de l'épisode de sécheresse 2022. Ce rapport fait état d'un constat général de bon fonctionnement de l'architecture de gestion de la sécheresse, alors même que la profession agricole a quant à elle déploré une concertation très souvent réduite, et des prises de décision aux conséquences le plus souvent préjudiciables. Il



## Voyage de presse en Dordogne

A l'occasion d'un voyage de presse organisé sur son exploitation à Saint-Rémy-sur-Lidoire, en Dordogne, le 1<sup>er</sup> août, Eric Frétilière, président d'Irrigants de France, a évoqué les enjeux majeurs autour du maintien et de la préservation d'une irrigation durable : cohérence des politiques publiques et gestion locale du partage de l'eau, accès à la ressource et développement du stockage, amélioration de l'efficacité de l'usage de l'eau et investissement dans l'innovation. Ce voyage a donné lieu à 32 retombées directes parues au mois d'août avec à chaque fois la citation d'Irrigants de France dont : l'AFP (articles Web-Agri), Le Figaro, France Inter, Sud-Ouest, France Bleu et un reportage sur la chaîne locale TV7. A l'aube du départ du « Convoi de l'Eau », jamais il n'aura été plus urgent de communiquer sur la réalité de l'irrigation sur nos territoires et sur l'importance de préserver cette pratique essentielle à la souveraineté alimentaire de notre pays.

faut en effet rappeler que l'année 2022 a été le premier test de mise en œuvre des nouveautés réglementaires issues du décret du 23 juin 2021, que nous avons alors dénoncées, et pour lesquelles Irrigants de France a analysé les points de vigilance et les clés de négociation locales.

### UN NOUVEAU GUIDE SÉCHERESSE 2023

Ce rapport a donné lieu à une nouvelle écriture du guide sécheresse, qui comme les précédentes versions a été entièrement rédigée par le Ministère de la transition écologique et n'a donné lieu à aucune concertation avec les acteurs agricoles, et pour laquelle le Ministère de l'Agriculture n'a été consulté que tardivement. Irrigants de France a communiqué au réseau, dès la parution, les points de vigilance nouveaux. Ces points portent essentiellement sur le rythme de réunions des Comités Ressources en Eau (CRE) et des arrêtés de restriction, puisque le guide préconise de ne pas réunir systématiquement les CRE à chaque changement de niveau de gravité. Ce qui signifie que les dérogations sont arbitrées et prévues par l'arrêté cadre au préalable, et donc que les négociations lors de la rédaction des arrêtés cadre sont plus que jamais cruciales. De plus, le guide montre clairement que la notion de sécheresse glisse vers une gestion structurelle, toute l'année, y compris hors période de basses eaux. Dernier point, les semences ne font plus partie des cultures bénéficiant d'un régime localement adapté (seules y figurent le maraîchage et les cultures permanentes). Ainsi en cas d'irrigation des semences par aspersion, celles-ci ne bénéficient pas de dérogation identifiée *a priori* dans le tableau en situation de crise. Cela peut cependant être négocié lors de l'arrêté cadre.

### POLICE DE L'EAU : CONTRÔLES ET SANCTIONS

A l'instar de ce qui a été fait en 2022, les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont réalisé de nombreuses opérations de police visant à expliquer les enjeux de la protection de la ressource en eau, à sensibiliser le maximum d'usagers et à contrôler le respect des règles de restriction fixées par les arrêtés préfectoraux. Ces opérations de police se concentrent dans les bassins versants où la ressource est la plus fragile. Au total, près de 6 000 contrôles relatifs aux mesures de gestion quantitative de l'eau avaient été réalisés au 18 août 2023 sur l'ensemble du territoire. Des manquements ou des infractions commis par des professionnels ou des particuliers avaient été relevés dans environ 7 % des cas (pas de données sur les manquements par usagers).

## Prélèvement versus consommation

Lors des annonces du plan eau, la communication a été axée autour de la consommation d'eau et non plus comme cela a été toujours le cas jusqu'à présent, sur les prélèvements d'eau. L'eau consommée correspond à la partie de l'eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques. En moyenne, entre 2010 et 2019, le volume annuel d'eau consommée est estimé à 4,1 milliards de m<sup>3</sup> en France métropolitaine (source BNPE et Agences de l'eau), soit 58 % de la consommation d'eau douce française. Mais si l'on s'en tient aux prélèvements, l'agriculture prélève 3 milliards de m<sup>3</sup> sur les 33 milliards tout usage confondu, soit 9 % des prélèvements. Cherchez l'erreur de calcul...